



# MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) **CAROTI Stéphane**

représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des  
compétences **Access Formation**

atteste que :

**Mohamed CAMARA**

salarié de l'entreprise **LIP MARSEILLE SO - INDUSTRIE ET BATIMENT**

a suivi l'action **Habilitation électrique - électricien - B0 H0V B1V B2V BC BR**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation<sup>1</sup>
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée **les 27/04/2026 et 28/04/2026**

pour une durée de **10 heures et 30 minutes**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : **MARSEILLE**

le **05/05/2026**

Cachet et signature du responsable du  
dispensateur de formation

**Stéphane CAROTI. Directeur**

**ACCESS FORMATION**  
10 Rue Henri et Antoine Maurras  
13016 MARSEILLE  
Tél : 04.91.117.662 - Fax : 04 91 704 742  
MAIL : [info@accessformation.com](mailto:info@accessformation.com)  
SIRET : 502 107 139 00037 APE : 8559A

<sup>1</sup>Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

<sup>2</sup>Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.



# MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) **CAROTI Stéphane**

représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des  
compétences **Access Formation**

atteste que :

**Ryad AZZOUG**

salarié de l'entreprise **LIP MARSEILLE SO - INDUSTRIE ET BATIMENT**

a suivi l'action **Habilitation électrique - électricien - B0 H0V B1V B2V BC BR**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation<sup>1</sup>
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée **les 27/04/2026 et 28/04/2026**

pour une durée de **10 heures et 30 minutes**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : **MARSEILLE**

le **05/05/2026**

Cachet et signature du responsable du  
dispensateur de formation

**Stéphane CAROTI. Directeur**

**ACCESS FORMATION**  
10 Rue Henri et Antoine Maurras  
13016 MARSEILLE  
Tél : 04.91.117.662 - Fax : 04 91 704 742  
MAIL : [info@accessformation.com](mailto:info@accessformation.com)  
SIRET : 502 107 139 00037 APE : 8559A

<sup>1</sup>Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

<sup>2</sup>Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.